



Politique d'intégrité en milieu scolaire

Politique d'intégrité de l'École secondaire de l'Île

« L'intégrité s'applique à ce que nous faisons, ce que nous disons et ce que nous disons que nous ferons. »

Don Galer

Mai 2020

Politique d'intégrité de l'École secondaire de l'Île

Déclaration d'intention de la politique

L'École secondaire de l'Île s'efforce de développer un cadre permettant aux élèves du Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI) d'intégrer à leurs pratiques pédagogiques des comportements reflétant une approche basée sur l'intégrité. Ainsi, dès leur entrée en première secondaire, les élèves sont mis en contact avec le profil de l'apprenant de l'IB par le biais, entre autres, du V.I.S.A. Ce dernier est disponible sur le site Web de l'école à l'adresse suivante : <http://ile.cspo.qc.ca/education-intermediaire/>

La définition d'une personne intègre à l'École secondaire de l'Île est grandement inspirée de celle proposée par l'IB dans son profil de l'apprenant. Tous les membres de la communauté, les élèves, les enseignants, les membres de la direction, le personnel de soutien et les parents, doivent donc : « [adhérer] à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et [posséder] un sens profond de l'équité de la justice et du respect de la dignité des droits de chacun, partout dans le monde. [Étant les] responsables de [leurs] actes et de leurs conséquences » (Profil de l'apprenant, 2014).

Responsabilités des différents acteurs dans l'application de la politique

Les élèves :

- Doivent reconnaître qu'il est essentiel de faire preuve d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle dans tous les aspects de leur rôle d'apprenant;
- Doivent utiliser les outils mis à leur disposition, dont leur agenda et leur guide méthodologique, pour permettre une intégration des valeurs et des pratiques dans les domaines de l'intégrité et de l'honnêteté intellectuelle;
- Doivent promouvoir l'intégrité et l'honnêteté intellectuelle, même à l'extérieur des classes;

Les enseignants :

- Doivent respecter une planification verticale et horizontale de la méthodologie et des bonnes pratiques en matière d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle afin de permettre aux élèves de développer tout au long de leur parcours scolaire les valeurs d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle;
- Doivent intégrer à leur pratique les différentes règles en matière d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle;
- Doivent évaluer, selon les normes établies pour chacun des niveaux, les différentes règles en matière d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle;

Les membres de la direction :

- Doivent faire la promotion des bonnes pratiques en matière d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle;
- Appuient et/ou guident les enseignants dans la prise de décision lors d'un manquement à l'intégrité et l'honnêteté intellectuelle.

Les parents :

- Doivent encourager leur enfant à respecter et à intégrer les pratiques en matière d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle lors de la réalisation de travaux ou d'activités dans le cadre scolaire;
- Doivent reconnaître que des conséquences peuvent être appliquées lorsqu'un manquement à l'intégrité et/ou l'honnêteté intellectuelle sont observés dans la réalisation d'un travail de leur enfant.

Les bonnes pratiques en matière d'intégrité

Les bonnes pratiques en matière d'intégrité sont décrites dans le guide méthodologique et dans l'agenda scolaire.

Voici un résumé de ces dernières :

- Tout emprunt cité textuellement doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, année, page) (Méthode Auteur-date ou référence en bas de page).
- Tout emprunt d'idées, de théories ou d'opinions doit être accompagné d'une référence complète (Méthode Auteur-date ou référence en bas de page).
- Dans le cas d'un travail d'équipe, lorsque votre nom figure sur le travail, vous en partagez la responsabilité. N'oubliez pas, vous triomphez en équipe, mais vous périssez également en équipe!

Les mauvaises pratiques en matière d'intégrité

- Il est inacceptable de paraphraser (reprendre les idées ou opinions, mais en utilisant des synonymes) quelqu'un en faisant passer ces propos pour les vôtres. Et ce, qu'il s'agisse de texte (incluant les statistiques et les images) provenant d'un livre, d'une revue, d'un quotidien ou d'un site web.
- Le plagiat et la fraude ont plusieurs visages, par exemple : c'est utiliser du matériel non autorisé pendant un examen; c'est jeter un coup d'œil sur la copie d'examen d'un collègue. Toutes ces pratiques relèvent du plagiat et de la fraude.

Les conséquences d'une mauvaise conduite en matière d'intégrité

Le plagiat peut entraîner des conséquences graves. Comme il l'est décrit dans le code de vie, un élève coupable de plagiat est un élève qui a copié le travail d'un autre, a permis à l'autre de copier son travail ou qui copie (ou résume) l'idée d'un auteur sans indiquer les sources.

Les élèves qui sont pris à tricher et/ou à plagier lors d'une évaluation en classe ou à la maison peuvent obtenir la note de 0% (voir la section « plagiat » dans les normes et modalités).

Le suivi de la politique dans l'établissement

Cette politique est révisée annuellement par un comité formé d'enseignants et de membres de la direction. De plus, elle est disponible sur le site web de l'école.

Bibliographie

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE, «Normes et modalités d'évaluation des apprentissages», 2011, Gatineau (Qc), <http://ile.cspo.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/normesModalites.pdf> , (4 février 2015)

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Site web du BI, 2005, www.ibo.org (13 mars 2015)